Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213500663-20260302-DEL25_2026-DE

CHARTRES
DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

Séance du lundi 2 mars 2026

DELIBERATION N°25/2026
Finances – Subventions 2026 - Subvention exceptionnelle à la Compagnie Océane

L'an deux Mil vingt-six, le 2 mars, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 17 février 2026 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 20h00

Membres en exercices : 22
Présent(e)s : 18
Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 3
Absent(e)s : 1
Votants : 21

Présent.e.s (18) : M. BONNIN Philippe, M. GEFFROY Patrick, Mme POULAIN Florence, M. LOUIS Jean-Marc, M. LE BORGNE David, Mme LOUIS Marie-Micheline, M. BABOUR Mokrane, Mme KOUBA Maryline, M. DANGE Roger, Mme BOUCHERON Patricia, M. MUTSHE Jean-Pierre, M. GIRAUD Paul, Mme BLANCHET Annick, M. GAUTIER Roger, Mme BENTZ Nathalie, Mme VANNIER Véronique, Mme GLAZIOU Hélène, M. BOSSARD Emmanuel

Absent.e.s ou excusé.e.s avec pouvoirs (3) :
Mme BONNET Catherine donne pouvoir à Mme KOUBA Maryline
Mme JOALLAND Dina donne pouvoir à M. LE BORGNE David
Mme HANANE Ghizlane donne pouvoir à Mme GLAZIOU Hélène

Absent.e.s (1) :
Mme BOSSARD Anne-Laure

Secrétaire de séance : Mme VANNIER Véronique

La séance est levée à 22h45

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213500663-20260302-DEL25_2026-DE

DEL25/2026 (7.5) : Finances – Subventions 2026 - Subvention exceptionnelle à la Compagnie Océane
Rapporteure : Madame Poulain

Le centre national de la danse propose un appel à candidatures à des compagnies de danse amateures, ayant minimum 2 ans d'existence, qui souhaitent évoluer dans leur pratique en ayant la possibilité de travailler avec un ou une chorégraphe durant 1 année.

L'objectif pour la compagnie est de monter durant ce temps un extrait d'un des spectacles du ou de la chorégraphe associé-e. En parallèle de plusieurs heures d'ateliers, des apports en action culturelle et sensibilisation à la culture chorégraphique seront proposés.

L'ensemble se clôture avec la possibilité de diffuser au public l'extrait du spectacle créé et la possibilité pour la compagnie de participer à des rencontres nationales.

La compagnie Océane est implantée et ancrée sur le territoire de Chartres-de-Bretagne de maintes façons et ce, depuis des années. Elle serait intéressée par ce dispositif à un moment de son histoire où la fondatrice et chorégraphe historique Agnès Chevalier, approche de sa retraite et où la transmission de la compagnie est nécessairement en réflexion.

Ce dispositif aurait un intérêt pédagogique et artistique important à l'échelle du travail mais également du développement à venir de la compagnie. Dès lors, il est proposé aux membres de la commission Animation de soutenir l'inscription de la compagnie dans ce dispositif dont l'enveloppe financière et les conditions de réalisation sont portées par le Centre national de la danse mais également par différents partenaires :

- Le Triangle, scène conventionnée pour la danse à Rennes,
- La Ville de Chartres-de-Bretagne via les pôles vie associative et action culturelle.

Le soutien de la Ville de Chartres de Bretagne pourrait s'exprimer sous différentes formes :

- Financier via une subvention exceptionnelle attribuée pour l'année 2026 sachant que la compagnie réunit dans son fonctionnement une part de personnes mineures et offrira une restitution au public de son travail ;
- Logistique et administratif : accompagnement à la rédaction du dossier de candidatures, mises à disposition de salle de répétition, salle de spectacles pour des répétitions spécifiques, un temps de diffusion au public de l'extrait créé, la mise à disposition de la maison des artistes pour réduire les coûts d'accueil du/de la chorégraphe associé.e..., co-construction si besoin d'actions de sensibilisation ;
- Par la création d'un événement ouvert au public autour du projet si le travail du/de la chorégraphe invitée le permet et peut entrer dans la programmation du centre culturel.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213500663-20260302-DEL25_2026-DE

Ceci exposé

Vu l'avis favorable de la Commission Animation réunie le 9 février 2026.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **Approuve le projet d'accompagnement de la compagnie Océane ;**
- **Approuve l'attribution d'une subvention de 600 € à la compagnie Océane pour l'ensemble du projet.**

Pour extrait conforme

Le Maire

MAIRIE DE CHARTRES DE BRETAGNE (Ille et Vilaine)

La Secrétaire

Philippe BONNIN

Véronique VANNIER

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213500663-20260302-DEL25_2026-DE